

LES VACCINS CONTRE LA GRIPPE A(H1N1) EN OFFICINE PHARMACEUTIQUE EN 7 ETAPES

		Action	Document de référence	
ETAPE 1	Approvisionnement en vaccins	<p>Auprès du grossiste répartiteur, suite à une commande pour usage professionnel.</p> <p>La première commande au grossiste comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 boîtes de 10 Focetria en seringue pré-remplie, • 1 boîte de 10 flacons de 10 doses de Panenza, • les notices relatives aux vaccins • 1 boîte de seringues adultes et 1 boîte de seringues enfants <p>Les commandes suivantes se font selon vos besoins (les flacons de Panenza sont conditionnés par 10)</p>	<u>Dispensation des vaccins en officine</u>	<input type="checkbox"/>
ETAPE 2	Délivrance aux médecins	<p>Délivrance d'un kit d'amorçage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 boîtes de 10 seringues de Focetria en seringue pré-remplie, • 2 flacons de 10 doses de Panenza, • notices relatives aux vaccins • 1 boîte de seringues adultes et 1 boîte de seringues enfants <p>Délivrance d'un réassort :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 40 doses de vaccin au libre choix du médecin (flacon de dix doses et/ou boîte de dix unidoses) • Notices et seringues si nécessaire <p>Les conditions de conservation doivent être rappelées au moment de la délivrance</p>	<u>Dispensation des vaccins en officine</u>	<input type="checkbox"/>
ETAPE 3	Délivrance aux patients	A partir du 15 février 2010 , sur prescription médicale, délivrance d'une boîte contenant une seringue pré-remplie de Focetria. L'injection peut être faite par le médecin ou l'infirmier sur prescription médicale	<u>Dispensation des vaccins en officine</u>	<input type="checkbox"/>
ETAPE 4	Edition du bon de vaccination	Le pharmacien peut éditer un bon de vaccination sur le site Améli quand le candidat à la vaccination a perdu ou n'a pas reçu son coupon.	<u>Procédure d'édition des coupons de vaccination</u>	<input type="checkbox"/>
ETAPE 5	Information du patient	<p>Le pharmacien délivre les informations nécessaires au patient.</p> <p>Il peut s'appuyer pour cela sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les notices d'information des vaccins délivrées par les fabricants ; • la fiche pratique « 6 questions sur la vaccination » • le tableau résumant les indications et les posologies des différents vaccins. 	<p>Notices des vaccins <u>Focetria - Panenza</u></p> <p><u>6 questions sur la vaccination</u></p> <p><u>Tableau du schéma vaccinal</u></p>	<input type="checkbox"/>
ETAPE 6	Pharmacovigilance	Tout pharmacien ayant constaté un effet indésirable grave ou inattendu susceptible d'être dû à un médicament doit en faire la déclaration immédiate au CRPV. Des formulaires de déclaration à remplir en ligne ou à télécharger sont disponibles à leur attention sur le site de l'Afssaps	<u>Site de pharmacovigilance de l'Afssaps</u>	<input type="checkbox"/>
ETAPE 7	Rémunération	<p>La rémunération forfaitaire est assurée par la CNAMTS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 € HT pour le kit d'amorçage et pour chaque renouvellement • 2,60 € HT pour un vaccin Focetria en conditionnement monodose 	<u>Dispensation des vaccins en officine</u>	<input type="checkbox"/>

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site du ministère de la santé et des sports

www.grippe.sante.gouv.fr